RÈGLEMENT DISCIPLINES ARTISTIQUES EN SOUFFLERIE

En vigueur au 1er mars 2024 ou, à défaut, le lendemain de sa publication sur le site fédéral
(validé par le conseil d'administration du 08 février 2024)

Ces règlements fédéraux ne comprennent que les particularités qui diffèrent du règlement FAI de la spécialité.
Les compétitions fédérales se dérouleront selon l'article 1 du règlement général FFP.

GÉNÉRALITÉS

1 LES ÉPREUVES

Les épreuves de disciplines artistiques en soufflerie suivantes sont organisées :
- Le Freestyle Solo : catégorie Open
- Le Vol Dynamique :
* Vol Dynamique à 2 : catégorie Open
* Vol Dynamique à 4 : catégorie Open
* Vol Dynamique Solo Speed : catégorie Open

2 COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes de Vol Dynamique à 2 sont constituées de 2 membres maximum.
Les équipes de Vol Dynamique à 4 sont constituées de 4 membres maximum.
Les membres des équipes ne peuvent concourir que dans une seule équipe par épreuve avec un maximum de 2 épreuves par compétition.
Les deux membres de l'équipe en DW2 doivent être français pour participer au classement du championnat de France.
La participation en Freestyle Open et en Vol Dynamique Solo Speed est individuelle.

3 FREESTYLE SOLO OPEN

Cette épreuve comporte 2 manches d'imposés et 3 manches de libres.
Le programme minimum pour valider la compétition est d'une (1) manche.
Pour plus de renseignements, se référer au règlement FAI en cours de la discipline.

4 VOL DYNAMIQUE à 2 et à 4

Se référer au règlement FAI en cours de la discipline.
Toutes les manches de libre sont remplacées par des manches imposées.

Le programme minimum pour valider la compétition est d'une (1) manche.
Cette épreuve se déroule en 3 phases : Qualification, Tournoi et Finale.
- Qualification : 3 manches imposées. Le classement se fait en fonction du temps cumulé : le 1er est l'équipe ayant le total le plus faible.
- Tournoi : Le tableau du tournoi est celui prévu par le règlement FAI
- Finale : Le vainqueur doit remporter 2 manches. À l'issue, s'il y a égalité, une manche de départage sera effectuée.

5 VOL DYNAMIQUE Solo Speed

Pour 2024, la version du règlement à utiliser est "Règlement "Test" Solo Speed 2023" en ligne sur la page fédérale des règlements.

6 RÈGLES GÉNÉRALES

6.1 Équipes

Les équipes peuvent être composées de compétiteurs des deux sexes.

6.2 Tirage au sort

Le tirage au sort des séquences est supervisé par le Chef Juge ou par le Juge d'Epreuve spécialement désigné par ce dernier. Les équipes auront au moins 30 minutes entre la connaissance du tirage au sort et le début de la compétition.

6.3 Ordre des vols

L'ordre des vols pour les manches de chaque épreuve se fait, soit dans l'ordre déterminé par le Directeur de Compétition en fonction de l'ordre d'inscription à la Compétition, soit par un tirage au sort. Toutefois, en Vol Dynamique à 2 et à 4, l'ordre des vols du tournoi et de la finale est déterminé selon le règlement FAI.

6.4 Vols d'entraînement

6.4.1 Chaque équipe devra choisir sa vitesse de vol parmi les vitesses proposées par l'organisateur. Cette vitesse de vol restera identique durant l'ensemble de la compétition.

6.4.2 L'organisateur doit veiller à ce que la vitesse choisie par les équipes, arrondie à 0,5 % près lors des vols d'entraînement, soit correctement ajustée avant l'entrée de l'équipe dans la veine. Exemple : la vitesse choisie sera de 56 %, 56,5 %, 57 %, etc.

6.4.3 Si avant d'entrer dans la veine, une équipe constate que la vitesse choisie n'est pas respectée (cf. § 6.4.2 ci-dessus), celle-ci doit solliciter par tout moyen la correction nécessaire. Dès lors qu'une équipe entre dans la veine malgré une erreur quant à la vitesse, aucun nouveau vol, ni aucune réclamation ne seront accordés.

6.5 Refus de vol

Si une équipe ne respecte pas son ordre de passage pour quelques raisons que ce soient, à l'exception d'une demande expresse de l'organisation, le vol se fera le plus tôt possible et une pénalité de 20 % sera appliquée sur le résultat obtenu. Le Chef Juge doit être informé dans les meilleurs délais de cette situation.

6.6 Divers

6.6.1 Entraînements

Dès l'instant où le tirage au sort des séquences a eu lieu, aucun vol d'entraînement n'est permis.

6.6.2 Réclamations

Toute réclamation écrite concernant le résultat d'un jugement doit être transmise au directeur de compétition au plus tard dans le délai maximum d'une heure qui suit sa diffusion (par tous moyens appropriés). Passé ce délai, le résultat devient officiel.
Aucune réclamation sur l'appréciation d'un jugement ne peut être déposée.
Dans le cas de la recevabilité d'une réclamation, les décisions sont prises à la majorité par un Jury constitué du Chef Juge (ou Juge d'Épreuve), du Directeur de Compétition (ou son représentant) et du D.T.N. (ou son représentant). Les décisions du Jury ne peuvent faire l'objet d'aucun appel.

6.6.3 Temps entre vols

Pour chaque équipe, le temps minimum entre la fin d'un vol et le vol suivant est de 45 minutes.

7 TEMPS DE SESSIONS DE VOLS

- Freestyle = Entre 75 et 90 secondes, durée du ou des programme(s) libre(s) à annoncer au juge d'épreuve freestyle avant le début de la compétition
- Imposés en freestyle = 45 secondes.

8 JUGEMENT

Les vols seront évalués par 3 juges. Les juges stagiaires sont autorisés à entrer dans le collège.

COUPE DE FRANCE

1 Définition

La Coupe de France des disciplines artistiques en soufflerie est une compétition nationale organisée par une soufflerie sous la responsabilité de la FFP.

2 Organisation

La conduite des différentes épreuves est laissée à l'appréciation du Directeur de Compétition. Les horaires des premier et dernier vols sont indiqués sur la fiche officielle d'inscription.
La participation des équipes étrangères est autorisée en freestyle hors classement.
L'organisateur a la possibilité d'inclure d'autres épreuves mais il doit garantir que, sauf cas de force majeure, toutes les manches de la compétition fédérale soient effectuées. Il peut, pour cela, adapter les horaires de début et fin de manche qu'il devra diffuser.

3 Performance

L'attribution des points comptant pour la Coupe de France est en :
- Freestyle solo = le total de points cumulé de toutes les manches validées. Le score le plus grand en premier.
- Vol Dynamique à 2 et 4 = le vainqueur est l'équipe qui remporte la finale.
- Vol Dynamique Solo Speed = le vainqueur est le compétiteur ayant cumulé le temps le plus faible.

4 Détermination des vainqueurs

- Le classement Coupe de France des disciplines artistiques en soufflerie est établi à l'issue de la compétition. Le vainqueur est celui qui remporte la finale.
- En cas d'égalité pour les trois premières places, il sera procédé à une manche de départage.
- Figurent hors classement Coupe de France, les équipes comprenant un athlète classé S.H.N. Disciplines Artistiques sur la liste en cours du Ministère des Sports.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

1 Dispositions

Le championnat de France des disciplines artistiques en soufflerie est une compétition sans conditions préalables de sélection. La date limite d'inscription est fixée à 15 jours avant le début de la compétition (Cf. "Règlement Général de l'année en cours").

2 Organisation

La conduite des différentes épreuves est laissée à l'appréciation du Directeur de Compétition. Les horaires des premier et dernier vols sont indiqués sur la fiche officielle d'inscription. Un minimum de deux heures doit être prévu entre le dernier vol et la remise de prix.

La participation des équipes étrangères est autorisée.

3 Délivrance des titres de Champions

Les titres de Champions de France des disciplines artistiques en soufflerie seront délivrés à l'issue de la compétition aux équipes en lice qui obtiendrons la meilleure place. Les titres seront délivrés sous réserve de la participation minimale de 4 équipes dans chaque catégorie.

ANNEXES VOL DYNAMIQUE

1 ANNEXE A : Programme de mouvements de Vol Dynamique à 2 et à 4
Ces mouvements se composent de Snakes, Verticals, Mixers, Transitions et Sortie.
Se référer au règlement FAI.
Les ‘’Verticals’’ commencent et se terminent tête en bas.

Nota Bene : Certains de ces mouvements sont visualisables en vidéo, vue de la ligne centrale (center line) et de côté (side line) dans la partie ADDENDUM D du "Règlement "Test" Solo Speed 2023" en ligne sur la page fédérale des règlements.
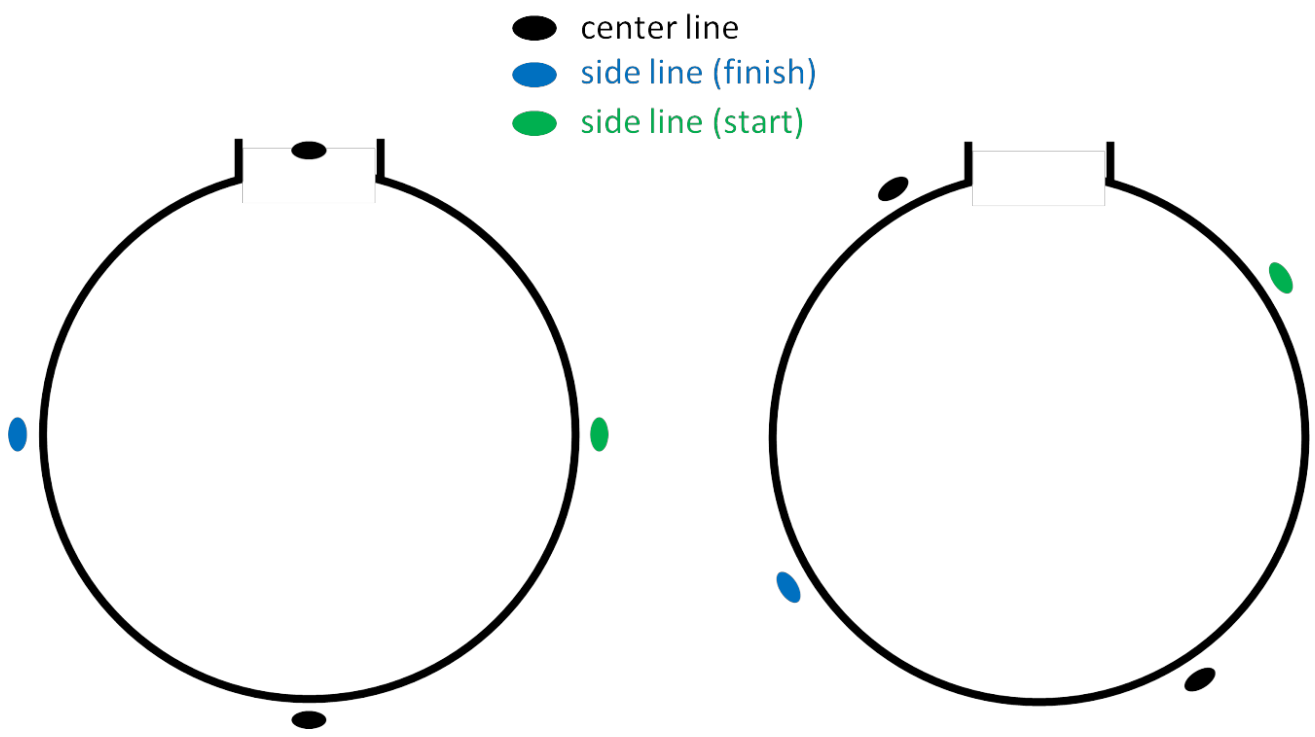
2 ANNEXE B - Disposition des lignes de Vol Dynamique pour le simulateur de chute libre
Plusieurs dispositions des lignes sont possibles par rapport à la porte d'entrée dans le simulateur :